

## Relevé des délibérations du 9 avril 2026

*(Le relevé de délibérations est un document provisoire destiné à l'information immédiate. Le compte-rendu d'un conseil municipal devient définitif après la validation du **procès-verbal** de séance par le conseil municipal suivant. Il est alors immédiatement publié en remplacement du relevé. Il relate la teneur des débats et les questions diverses, dont les décisions du maire prises en application des délégations du conseil municipal- article L2121-15 du CGCT.)*

Le 9 avril 2026 à 19h, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 28 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, Maire.

**Présents :** Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabilie, Élisabeth van Halteren

**Absents :** Christina Balde-Plez, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc

**Procurations :** Christina Balde-Plez à Virginie Pajon, Philippe Loiseau Dubosc à Serge Bluwol

**Membres afférents, 15, présents 12, votants, 14 .**

### Désignation d'un secrétaire de séance :

Virginie Pajon est désignée à l'unanimité.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2026-19 – Fongibilité des crédits en sections d'investissement et de fonctionnement

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la possibilité qui lui est donné depuis 2024 et le passage à la M57 de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette possibilité de plus grande souplesse budgétaire.

### 2026-20 – Budget principal - Vote du Compte financier unique 2025

Le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Brandily 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

Madame Pajon, adjoint délégué aux finances, fait la relation de l'exécution du budget 2025, tel que figurant dans le compte financier unique dont les équilibres ont été approuvés par la commission finances réunie le 4 mars 2026.

Le Conseil Municipal se fait présenter le budget primitif 2025, les décisions modificatives, les titres définitifs, les créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de dépenses ainsi que l'état de l'actif et approuve à l'unanimité le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025, et certifié conforme.

### 2026-21 – Budget principal - Vote de l'affectation de résultat 2025

Ayant pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate qu'il présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 192 927,22 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 110 828,25 €

Et décide à l'unanimité que le solde disponible de 58 248,45 €, en prenant en compte les restes à réaliser en recettes de 15 979 € et en dépenses de 39 829,52 € est reporté à la section de fonctionnement au compte R002 et à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 134 678,77€.

#### **2026-22 – Budget principal - Vote du budget primitif 2026**

Le Maire donne la parole à Madame Pajon, adjoint délégué aux finances qui fera tous les développements techniques concernant le budget de la commune et répondra aux questions des membres du Conseil Municipal.

Le projet de budget primitif 2026 est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- de fonctionnement à la somme de 602 526,45€
- d'investissement à la somme de 318 397,77€

#### **2026-23 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote du compte financier unique 2025**

Le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Brandily 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

Madame Pajon, adjoint délégué aux finances, fait la relation de l'exécution du budget 2025, tel que figurant dans le compte financier unique.

Le Conseil Municipal se fait présenter le budget primitif 2025, les décisions modificatives, les titres définitifs, les créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de dépenses et approuve à l'unanimité le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025, et certifié conforme.

#### **2026-24 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote de l'affectation de résultat 2025**

Ayant entendu le CFU de l'exercice, le Conseil Municipal constate qu'il présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 16 706,48 €.
- Un déficit cumulé d'investissement de 0 €

Le maire expose que le budget annexe commerce est un service public administratif et que son excédent de fonctionnement peut être reversé vers le budget principal sur le simple fondement d'une délibération du conseil. Le conseil approuve à l'unanimité ce transfert.

Et décide à l'unanimité que le solde disponible de 16 706,48 € est reporté à la section de fonctionnement au compte R002 pour 6,48 € et transféré au budget principal pour 16 700 €.

#### **2026-25 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote du budget primitif 2026**

Le Maire donne la parole à Madame Pajon, adjoint délégué aux finances qui fera tous les développements techniques concernant le budget annexe locaux commerciaux et répondra aux questions des membres du Conseil Municipal.

Le projet de budget primitif 2026 est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- de fonctionnement à la somme de 6 709,78
- d'investissement à la somme de 0 €

La séance est close à 20h45.



Fait à Maslives, le 9 avril 2026

Christine Gendre